

paul vandenbussche et le nouveau statut légal de la radio et de la télévision

pierre harmel

Le 24 avril 1958, la Chambre des Représentants publiait dans son document 940 (1957-1958) le rapport final comportant 346 pages, du "Centre de recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux, politiques et juridiques de diverses régions du pays". Ce centre avait été fondé par le Parlement belge en vertu de la loi du 3 mai 1948, publiée au Moniteur Belge du 4 juin 1948 et il avait oeuvré pendant plus de quatre années afin de permettre l'échange d'informations entre Flamands et Wallons, sur des thèmes politiques, économiques, culturels qui pouvaient apparaître comme des griefs, dans chacune des communautés. La section culturelle du Centre, présidée par Monsieur Julien Hoste, ancien Ministre, avait à traiter des problèmes de la radiodiffusion et de la télévision ; cette dernière, au moment des travaux du Centre étaient encore en voie de création. Au terme de ses délibérations, la section culturelle du Centre avait adopté, à l'unanimité, une résolution selon laquelle un nouveau statut de la radio devrait, pour satisfaire Wallons et Flamands répondre à diverses prescriptions, à commencer par celle-ci : "Créer deux conseils de gestion autonomes, gérant respectivement et de manière effective, tant sur le plan culturel que sur le plan administratif, la radiodiffusion wallonne ou française, et la radiodiffusion flamande ou néerlandaise".

Et lorsque l'Assemblée plénière du Centre de Recherche eut à formuler ses conclusions finales, elle confirma le choix de sa section culturelle en "exprimant le voeu de voir créer pour la radiodiffusion, comme pour la télévision, un conseil de gestion wallon et un conseil de gestion flamand, dont les membres seraient nommés sur proposition des Conseils provinciaux".

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que, à la fin de la même année 1958, où ce rapport fut rendu public, Monsieur Gaston Eyskens, formant un gouvernement, le 6 novembre 1958, y désigna, pour la première fois en Belgique, un Ministre des Affaires Culturelles, chargé de deux missions : préparer et faire voter un projet de loi créant un nouveau statut de la radio-télévision ; mettre en place les instruments de la politique scientifique que venait de recommander une Commission présidée par S.M. le Roi Léopold, et qui avait été créée par le gouvernement de Monsieur Achille Van Acker, aux années 1954-1958.

Cette tâche gouvernementale, qui pouvait être menée rapidement, nous fut confiée. Elle allait s'accomplir sans qu'aucun service administratif n'eût besoin d'être déplacé d'un ministère à un autre. Un cabinet très peu nombreux fut mis en place. Monsieur André Molitor accepta d'être le chef de ce cabinet et nous pûmes, avec lui, compter pour l'élaboration de la loi traitant de la radio-télévision, sur le concours de juristes consacrés : Monsieur le Professeur Jan de Meyer, de la K.U.L., Monsieur Maurice De Pondt, alors assesseurs au Conseil d'Etat.

Avant que le statut de la radio-télévision fut modifié, le Ministre chargé de la tutelle des institutions existantes avait à présider mensuellement le Conseil d'Administration de l'I.N.R., et il désignait un commissaire, chargé des contacts journaliers avec la haute administration de la Place Flagey. Monsieur Paul Vandebussche assumait cette fonction. Il fut donc intimement mêlé à l'élaboration du nouveau statut légal de la radio-télévision, dont nous avons conservé un souvenir allègre. Entre Flamands, Wallons et Bruxellois, et entre les diverses tendances politiques de l'opinion, régnait une identité de vues sur les objectifs à atteindre, ainsi qu'en témoignaient les conclusions unanimes du Centre Flamand-Wallon. Le nouveau statut fut donc arrêté et voté par les deux Chambres, en moins d'un an.

Maintenant que trente années ont passé et que les structures de base de la radio-télévision, fondées sur l'autonomie culturelle, se sont avérées saines, j'aime à rendre hommage à Monsieur Paul Vandebussche et à Monsieur Robert Wangermée qui furent, sur notre proposition, nommés par le Roi en qualité de Directeurs généraux des nouvelles BRT et RTB. Ils ont exercé ces fonctions pendant plus d'un quart de siècle et ils ont assuré leur succès.

Monsieur Paul Vandebussche était un homme de grande culture. Monsieur Robert Wangermée, déjà un musicologue réputé. L'un et l'autre étaient des humanistes. Ils avaient la fierté de leur langue et un profond attachement à la communauté à laquelle ils appartenaient. Ils ne relâchèrent jamais les contacts qu'ils établirent, dès le début, entre les deux administrations devenues autonomes. Ils avaient surtout le sens de leurs responsabilités, qui avaient été portées par le Parlement au maximum possible de la confiance.

La loi ne permettait au gouvernement aucune censure préalable. Il appartenait à chaque Conseil d'Administration - qui devait être un reflet du partage des tendances au sein de l'opinion - de mesurer avec les directeurs généraux, qui en avaient la charge journalière, le temps, le ton et la manière pour la diffusion des informations ; ce qu'il fallait montrer à la télévision et à quels moments des programmes ; comment traiter et partager la durée des émissions, pour aborder des thèmes controversés : quelle place assurer aux émissions de haute valeur culturelle et à celles de simple récréation.

Heureux de participer ici à l'hommage que l'on doit rendre à Monsieur Paul Vandebussche, puis-je dire l'ampleur du rôle qu'il a assumé pour le développement de la culture dans notre pays ? Il fallait tenir compte, à la fois, des changements de société, de l'évolution des mœurs, du temps consacré par des masses de plus en plus vastes, à l'audition de la radio, et à la vision quotidienne des petits écrans. Il fallait faire face à la compétition des stations innombrables que la radiophonie mondiale mettait à notre disposition, et que la télédistribution multiplierait en Belgique plus qu'en aucun pays voisin. C'était, et cela demeure une mission de longue durée et d'influence exceptionnelle, pour laquelle le choix des personnalités ne saurait jamais être trop exigeant.

Lorsqu'après plus d'un quart de siècle, on cherche à porter un jugement d'ensemble, il faut, à mon sens, se réjouir de ce que de telles personnalités aient si bien conduit leur grand navire à travers les récifs, et conservé au cours des ans, tant de modestie, de respect des autres, de mesure et d'autorité morale. On me permettra de vouer au héros de ce livre la reconnaissance que j'aime à lui exprimer ici. Dans le concert mondial d'un moyen de communication privilégié, il a assuré à la B.R.T. une place enviable, née d'un immense mérite.